

Conseil municipal du 13 décembre 2024 à 18 heures

Salle du Conseil Municipal

03) Del2024-097. Demande de DETR 2025 pour l'aménagement du centre-bourg et de l'interface ville-port : phase 1 - renaturation des espaces et amélioration des voies douces de l'Avenue de la République (Annule et remplace la précédente en raison d'une erreur matérielle)

Nomenclature : 7.5 – Finances locales – Subventions

Rapporteur : Monsieur Daniel Le Balch

Monsieur le rapporteur informe le conseil municipal que les études pour l'aménagement de l'entrée de ville et de l'interface ville-port ont débuté en juillet 2024.

Plusieurs partenaires ont été associés à la démarche de co-crédation du projet : le Département, l'État, le Syndicat Mixte des ports de pêche de Cornouaille, la Région Bretagne, la communauté de communes du Pays Bigouden Sud et le chargé de mission Petites Villes de Demain (PVD).

Ce projet, à l'état d'esquisse, cible deux secteurs :

- L'entrée de ville avec l'avenue de la République, véritable artère de desserte des camions/automobilistes/piétons/cyclistes vers le port,
- L'interface ville port et notamment la place de la petite Sole, un vaste espace où cohabitent plusieurs usages et qui sert de point de départ à la déambulation des piétons vers le port et le centre-ville.

L'ambition de la commune est d'offrir de nouveaux espaces qualitatifs et sécurisés pour tous les utilisateurs : professionnels du port, habitants et visiteurs dont les attentes divergent.

Ainsi, la première tranche de travaux envisagés porte sur l'avenue de la République, de l'entrée de ville jusqu'au rond-point des services techniques. Cette avenue, essentielle à la desserte du port pour les camions, voit différents usagers cohabiter en plus des professionnels du port : habitants, artisans et visiteurs. Les objectifs ici peuvent être résumés ainsi :

- 1) Sécuriser les voies douces pour les habitants et visiteurs désirant se rendre sur le port,
- 2) Déminéraliser des sols en enrobé, créer de véritables éponges végétales pour capter et infiltrer les eaux de pluie, et assumer la continuité des corridors verts tout au long de l'avenue,
- 3) Créer des zones de stationnement bien identifiées, en particulier sur le parking du stade qui bénéficiera d'une implantation d'ombrières de parking équipées de panneaux photovoltaïques (portée par un tiers opérateur).

En lien avec le projet d'interface/ville-port, les aménagements de l'avenue de la République répondent aux besoins de la ville de demain : le mouvement et l'écologie. Le paysage qui se crée génère des liens « verts » entre les quartiers, une véritable mise en réseau des espaces paysagers, une nouvelle manière de vivre sa ville en cohérence avec l'identité du territoire.

Mais c'est surtout un support pour y développer la mobilité positive, la mise en œuvre d'une voie verte apaisée dans les interstices de l'urbanité qui dessert les espaces publics majeurs, les équipements publics et les commerces du centre-ville en toute sécurité pour le piéton et le cycliste.

La première tranche de travaux est estimée à 1 625 775 € HT qui se décompose comme suit :

- Études/maîtrise d'œuvre : 75 550 €
- Travaux : 1 550 205 €

Le plan de financement de cette première tranche est, pour l'heure, le suivant :

FINANCEURS	Dépense subventionnable (HT)	Taux sollicité	Montant sollicité
DETR 2025			
Opération relevant d'une priorité n°1 Travaux d'aménagement de centre-bourgs	1 625 775,00 €	24,60 %	400 000,00 €
TOTAL des aides publiques (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)		24,60 %	400 000,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		75,40 %	1 225 775,00 €
TOTAL (coût de l'opération HT)		100 %	1 625 775,00 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la première tranche de travaux de l'aménagement du centre-bourg et de l'interface ville-port ayant pour objet la renaturation des espaces et amélioration des voies douces de l'Avenue de la République d'un montant de 1 625 775 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté précédemment,
- **SOLLICITE** auprès de la Préfecture du Finistère une DETR au titre de la programmation 2025 d'un montant de 400 000 € pour la réalisation de la première tranche de l'aménagement du centre-bourg et de l'interface ville-port,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter tout autre organisme pour compléter ce plan de financement,

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241213-DEL2024_097B-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la demande de DETR 2025 et pour d'autres éventuelles demandes.

Fait au Guilvinec, le 13/12/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 029-212900724-20241213-DEL2024_097B-DE